Mairie de la Ciotat — Arrondissement de Toulon

Acte de mariage de Pierre Matthieu Roque, âgé de trente-deux ans, né à Aubagne, département des Bouches-du-Rhône, le trois mai, du mois de septembre mil huit cent quarante-trois cent, profession de propriétaire ancien maire, domicilié à la Ciotat, département du var, fils majeur de feu Jean-Pierre Roque et son vivant profession d'ancien maire, domicilié à, département d, et de feue Elisabeth Long veuve de Pierre Aquaron, décédée en cette Commune de la Ciotat le trente-deux mil huit cent trente-deux.

Et de Luce Baptistine Labre, (Demoiselle) âgée de trente-deux ans, née à Toulon, département du var, le trente du mois de septembre, mil huit cent trente, domiciliée à la Ciotat, département du var, fille majeure de feu Vincent Labre ancien notaire, profession de, Cultivateur, domicilié à Toulon, département du var, et Rose Françoise Bonnet, sans profession, décédée en cette ville le vingt-deux mil huit cent quarante-deux.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous sans opposition les dimanches trois et trois mai mil huit cent cinquante.

Extrait d'acte de naissance du futur époux, aucun que celui de Nice ne peut être fourni, ayant été détruit par les ennemis.

Déclaration assermentée faite par le futur époux, que le lieu de Nice et celui de son domicile se sont pris de mère aussi que leur et les autres ascendants lui sont inconnus, même déclaration assermentée faite par les témoins qui affirment bien connaître le futur époux.

Acte de Nice de l'épouse du futur époux.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Luce Baptistine Labre et l'autre Pierre Matthieu Roque.

En présence de Jean Marie Louis Pinoutier, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de quarante-deux ans, profession de propriétaire non parent.

De Jean Louis Antoine Mouret, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de quarante-deux ans, profession de propriétaire ancien maire.

De Jean Jean Joseph Adrien Rebaud, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de trente-neuf ans, profession de maçon non parent.

Et de Jean Auguste Théodore Guiez, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de trente-neuf ans, profession de patron cordier non parent.

Après quoi, moi Pierre Gaillard maire de la Commune de la Ciotat faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qu'il a été signé avec moi, les époux, les témoins et parents seulement lorsque l'un ou l'autre est présent ou leur notoriété signée.

Roque — Pinoutier — Mouret — Rebaud — Guiez — Gaillard

Mairie de la Ciotat — Arrondissement de Toulon

Acte de mariage de Charles Théodore Eustache Cillon, âgé de trente-un ans, né à la Ciotat, département du var, le vingt du mois de janvier mil huit cent quarante-huit, profession de propriétaire non parent, domicilié à la Ciotat, département du var, fils majeur de feu Jean-Baptiste Auguste Cillon en son vivant profession de propriétaire de la Ciotat, domicilié à la Ciotat, département du var, et Rose Hélène Emma Cillon veuve de feu Auguste Cillon, et le vivant ancien Commerçant propriétaire en cette Commune de la Ciotat en pleine et commune jouissance.

Et de Claire Baptistine Arnaud, (Demoiselle) âgée de trente-deux ans, née à Bagnols, département du var, le huit du mois d'août mil huit cent trente-huit, domiciliée à la Ciotat, département du var, fille majeure de feu Joseph Jacques Arnaud, profession de propriétaire et Rentier, domicilié à la Ciotat, département du var, et de Françoise Richard sans profession de Commerçante, décédée jeune.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous dans les dimanches trois et trois mai du mois de mars et trois mai courant, extrait de naissance du futur époux, extrait de naissance de la future épouse, acte de décès de son père, pour lequel on a fait une notice de la Ciotat et commune.

Déclaration faite par la mère du futur époux, qui atteste que son mari, qui a été maire de la Ciotat, est mort à Toulon, et que son fils est né à la Ciotat.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Claire Baptistine Arnaud et l'autre Charles Théodore Eustache Cillon.

En présence de Jean Joseph Honoré Pinoutier, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de quarante-deux ans, profession de propriétaire non parent.

De Jean Jean Baptiste Verrine, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de quarante-deux ans, profession de receveur des contributions.

De Jean Jean Pierre Gaillard, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de quarante-deux ans, profession de propriétaire non parent.

Et de Jean Joseph Pons, domicilié à la Ciotat, département du var, âgé de quarante-deux ans, profession de Rentier non parent.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Ciotat faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, les époux, les témoins et parents seulement lorsque l'un ou l'autre est présent ou leur notoriété signée.

Cillon — Claire Arnaud — Arnaud — Verrine — Pinoutier — Gaillard